

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Lundi 9 mars 2026

Formation des enseignants à la rentrée 2026 : précisions concernant le parcours Éducation musicale du Master Enseignement et Education (M2E) à l'université de Rouen Normandie (URN).

L'université de Rouen Normandie a décidé de ne pas ouvrir le parcours de master M2E Éducation musicale à la rentrée 2026. Cette décision intervient dans un contexte de réforme nationale de la formation des enseignants, qui modifie en profondeur les modalités d'accès aux métiers de l'enseignement.

Désormais, le concours de recrutement des enseignants est positionné à bac +3, alors qu'il se situait auparavant à bac +5. À partir de la rentrée 2026, les masters MEEF 1 seront remplacés par de nouveaux masters M2E (Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation), davantage professionnalisants*. Les étudiants admis au concours seront directement affectés par le ministère de l'Éducation nationale dans ces formations, sans passer par la plateforme « Mon Master ».

Dans certaines disciplines où moins de 100 postes sont ouverts au concours au niveau national, dont l'éducation musicale, l'organisation des formations relève d'une cartographie nationale déterminant les universités proposant ces parcours. Cette répartition n'est aujourd'hui pas encore publiée.

Dans ce contexte, compte tenu du manque de visibilité quant aux nombres de places de lauréats de concours bac+3, au nombre de berceaux de stage proposés par la Ministère et leur implantation et, compte tenu des effectifs actuels des étudiants dans le Master 1 MEEF éducation musicale à l'université de Rouen Normandie (2 inscrits), du faible nombre d'étudiant en Licence 3 musicologie inscrit au concours 2026 (4 inscrits), l'URN a choisi de ne pas ouvrir le parcours M2E Éducation musicale en 2026.

Cette décision, a été prise en concertation avec les directions de l'INSPE (composante porteuse du MEEF) et de l'UFR Lettres et Sciences Humaines.

L'URN rappelle d'une part, que les étudiants validant leur M1 MEEF éducation musicale cette année pourront poursuivre en M2 MEEF l'année prochaine pour se présenter au concours 2027. D'autre part, les étudiants de L3 musicologie lauréats au concours 2026 auront bien une affectation en master M2E mais hors Normandie.*

La licence et le master de musicologie ne sont par ailleurs pas concernés par cette réforme et restent pleinement ouverts.

**Les lauréats de concours intégrant un master M2E seront rémunérés par l'État à hauteur de 1 400 € par mois dès la première année de master, puis 1800€ par mois en deuxième année*

Contacts presse :

Camille PESNEL – 06 74 02 99 66
Émeline Vercoullie – 06 04 50 79 31
presse@univ-rouen.fr